

Le nouveau PUM devrait mettre en place une réglementation à l'échelle métropolitaine qui prévoit des mesures visant à limiter les effets de la pollution causée par les autoroutes et artères à haut débit sur les quartiers adjacents. La réglementation devrait inclure l'exigence de réaliser une étude sur la qualité de l'air sur une propriété située à 300m ou moins d'une autoroute et d'une artère à grand débit, par des mesures prises sur place et en temps réel, avant d'autoriser un usage sensible, tel qu'un usage résidentiel, école, garderie, parc ou service de santé,, et d'interdire tout usage sensible si le niveau de pollution est supérieur aux standards établis par l'Organisation Mondiale de la Santé pour chaque type de polluant.

Rafik Salama